

Coût de la vie

position n'a pas proposé, à savoir que le contribuable subventionne les produits d'alimentation.

Il y a d'autres moyens. Une fin de semaine, le Japon a décidé d'arrêter les importations de porc du Canada; cette fin de semaine-là, le prix du porc est passé de \$1.05 à 80 c. la livre. Il s'ensuit que nous pourrions réduire le prix du porc en cessant d'exporter. A la longue, l'effet serait inverse; le cultivateur, qui réaliserait moins de bénéfices, se tournerait vers d'autres produits, créant ainsi, en fin de compte, une rareté du produit qui ferait remonter le prix au niveau où il était.

Nous demandons de plus en plus d'aliments préparés comme des pommes de terre frites et des légumes surgelés de toutes sortes. En parlant de légumes, j'ai remarqué que le prix des oignons avait accusé une hausse d'environ 50 p. 100; je ne sais si je vais m'en inquiéter, car maintenant mon meilleur ami n'aura pas besoin de m'avertir, la situation des prix s'en chargera. Nous achetons des desserts prêts à servir comme du pouding au riz en conserve. Nous achetons des gâteaux et des tartes surgelés de haute qualité à des prix élevés et à mesure que nous demandons des aliments préparés de haute qualité, ce que nous n'avons jamais fait auparavant, nous enlevons naturellement du marché les aliments moins chers qui sont pour les gens à faible revenu.

Nous ne devons pas nous préoccuper de ceux qui ont un revenu moyen ou élevé, mais des économiquement faibles qui sont incapables de faire face aux augmentations du prix des aliments. Le gouvernement a déjà pris des mesures énergiques pour mettre un peu plus d'argent dans leurs poches en augmentant les pensions de vieillesse et en réduisant les impôts des groupes à faible revenu pour compenser les prix élevés.

Je désire parler un moment du prix des maisons et surtout du prix du bois d'œuvre. Actuellement, nous en exportons. L'opposition a avancé que ce sont ces exportations qui créent la pénurie, d'où l'augmentation des prix. J'aimerais souligner qu'au cours des années 60—après tout, quel pays a plus de bois que nous—malgré les quantités de bois disponibles au pays, les marchands de bois faisaient faillite. Ceux qui ont survécu n'enregistraient que des bénéfices négligeables. Ce n'est que tout récemment que le prix du bois a augmenté au point où les marchands de bois commencent à faire des bénéfices raisonnables.

Il est évident que si nous arrêtons d'exporter, le prix du bois baissera, ainsi que le prix des maisons. Toutefois, comme nous construisons actuellement des maisons à un rythme sans précédent—quelque 273,000 unités par année, environ 70,000 par année de plus que ce que le Conseil économique du Canada juge essentiel—je ne suis pas convaincu que le prix—même s'il accuse une hausse—empêche les gens d'acheter une maison.

Quand nous regardons les prix, nous considérons toujours les prix élevés dans les régions où, à cause de la rareté des terrains, à cause de la main-d'œuvre coûteuse, les prix des terrains ont pris plus d'ampleur qu'en général au pays. A l'heure actuelle, à Toronto, où le citoyen moyen préfère vivre dans une maison unifamiliale, la proliféra-

[M. Herbert.]

tion de cette ville a créé une pénurie de terrains au point où le prix de ceux qui sont disponibles a augmenté de façon appréciable. On parle peu du fait qu'aux alentours de la ville de Montréal et dans la ville même, qui est aussi grande que Toronto et où la façon de vivre est différente, par rapport à Toronto où les deux tiers de la population vivent dans des maisons unifamiliales, les deux tiers des habitants de Montréal vivent dans des appartements et il y a des terrains disponibles.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Avant de donner la parole au député de Vaudreuil (M. Herbert) qui l'avait à 6 heures, je désire revenir à l'amendement qu'a proposé le député de Portneuf (M. Godin). Avant d'inviter les députés à prendre la parole sur les aspects de la procédure, puis-je dire que je suis presque prêt à saisir la Chambre de l'amendement pour les motifs que je vais expliquer.

[Français]

Les honorables députés savent que la présidence a laissé entendre, avant la suspension de la séance, à 6 heures, au moment de la présentation de l'amendement par l'honorable député de Portneuf (M. Godin), qu'elle serait prête, à 8 heures, à entendre les arguments relatifs à la recevabilité de l'amendement.

Je peux dire, à ce moment-ci, que j'ai beaucoup d'hésitation, au point de vue de la procédure, à accepter l'amendement dans sa forme actuelle. Tout d'abord, la première partie de l'amendement, à mon avis, n'entraîne aucun changement à la motion principale, et si je réfère les honorables députés au paragraphe (15) du commentaire 202 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, la présidence devrait, en temps normal, refuser un amendement qui, en somme, ne constituerait qu'une confirmation de ce qui est contenu dans la motion principale.

La plus grande difficulté se pose relativement à la deuxième partie de l'amendement. Au fait, la proposition de l'honorable député de Portneuf constitue une motion complètement nouvelle, dont l'objet n'est pas prévu dans la motion principale.

La présidence hésite à accepter un tel genre d'amendement, parce que nous tenons aujourd'hui un débat sur une motion de défiance à l'égard du gouvernement. Le motionnaire a tout de même le privilège de choisir le sujet de sa motion, et si l'on permet de présenter des amendements qui s'écartent du sujet, même s'ils touchent à un domaine connexe, ces amendements constituent des propositions complètement différentes, et je pense qu'on abuse des prérogatives de celui qui a présenté la motion principale.